

2025-2026

Règlement intérieur des Inscriptions aux Accueils Collectifs de Mineurs

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Enfance et Péricentre Accueil de Loisirs Sans Hébergement Jeunesse du Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE Rue Jacques Guède - 72470 Champagné

❶ Forme d'accueil

Cet établissement d'accueil sans hébergement fonctionne conformément :

- à l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile concernant les enfants de moins de 6 ans,
- à l'agrément délivré par la Direction Départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES),
- aux objectifs d'un projet pédagogique établi par les équipes encadrantes et à disposition des familles sur demande de celles-ci.

Les ALSH Enfance et Péricentre fonctionnent les mercredis en période scolaire, les petites et grandes vacances. Ils ont pour vocation l'organisation d'activités éducatives à la fois sportives, culturelles et manuelles.

Les enfants sont encadrés par du personnel diplômé conformément aux directives de la SDJES.

L'ALSH Jeunesse fonctionne les petites vacances et les grandes vacances en juillet uniquement.

❷ L'adhésion au Centre d'Animation Sociale Jean-Claude LAUDE

L'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL est valable pour l'ensemble de la famille sur la période d'une année scolaire. Elle est obligatoire pour participer à l'ensemble des activités du Centre d'Animation Sociale-JCL.

❸ L'inscription aux ALSH

L'inscription est valable de septembre à la fin des grandes vacances de l'année suivante.

Elle consiste à fournir les documents suivants :

- Une fiche d'inscription dûment remplie,
- La fiche sanitaire **dûment** remplie,
- La photocopie du carnet de vaccination,
- Une attestation d'assurance extrascolaire en responsabilité civile en cours de validité, et, valable pendant toute la période que couvre l'inscription,
- Le numéro d'allocataire (CAF/MSA)
- Et tout autre document que vous jugerez utile de nous communiquer (jugement divorce, garde alternée...),
- D'autres documents spécifiques peuvent être demandés en fonction des activités proposées.

ATTENTION : si des modifications de situation surviennent en cours (changement de coordonnées, numéro de téléphone, personnes nommées pour récupérer l'enfant...), le signaler IMPERATIVEMENT à l'accueil.

❹ Objets personnels

L'organisateur de l'Accueil Collectifs de Mineurs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels des enfants.

Les vêtements de vos enfants oubliés sont à récupérer à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL jusqu'au 30 septembre de l'année. Passée cette date, ils seront donnés au Secours Populaire.

N'hésitez pas à les réclamer.

5 Responsabilité-Assurance

Le Centre d'Animation Sociale-JCL couvre les risques liés à l'organisation du service.

L'enfant devra être couvert en responsabilité civile par le régime des parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.

PERISCOLAIRE MERCREDI

Age des enfants

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés aux enfants de 12 ans dans l'année.

Horaires

Accueil Périscolaire			Péricentre
En ½ journée	En ½ journée avec repas	En journée avec repas	Tarification à la ½ heure
8h30–12h00 13h30-17h30	8h30-14h00 12h30-17h30	8h30-17h30	<i>Réservation obligatoire</i> 7h30-8h30 17h30-18h30

Accueil échelonné possible de 8h30 à 10h00 / 13h30 à 14h00

Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30

Réservation

Réservation selon les différents horaires d'accueil au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

Les mercredis peuvent être réservés de manière anticipée selon 2 périodes :

- Du 1^{er} septembre au 31 décembre,
- Du 1^{er} janvier au dernier mercredi avant les grandes vacances.

Tarification et facturation

La tarification du Périscolaire et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Le détail des tarifs est disponible à l'accueil et sur le site du Centre d'Animation Sociale JCL (centreamimationsociale-champagne.fr)

Les modes de règlement :

- Carte Bancaire
- Chèques bancaires
- Espèces
- Chèques ANCV
- CESU

La réservation sera actée après règlement de l'intégralité des temps d'accueil demandés.

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation « mercredi »

L'annulation peut se faire dans un délai de 7 jours calendaires avant la séance réservée sans justification. Dans ce cas, elle donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Hors délai, seule une annulation sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Annulation d'une réservation péricentre :

Il est obligatoire de réserver les places de péricentre 07h30-8h30/17h30-18h30, vous êtes ainsi assuré que votre enfant peut y être accueilli (capacité d'accueil maximum 20 places).

Cependant, si votre enfant est inscrit et que vous avez eu la possibilité de le récupérer pendant les horaires du centre de loisirs, la comptabilité de l'association vous délivrera un avoir ou vous remboursera.

ALSH VACANCES

Age des enfants

Des enfants de 3 ans dans l'année et scolarisés aux enfants de 12 ans dans l'année.

Cas particulier « Eté » : enfant de 3 ans dans l'année et scolarisé en septembre prochain.

Horaires

Accueil ALSH VACANCES		Péricentre
La journée à la semaine de 4 ou 5 jours	Exceptions	Tarification à la ½ heure
08h30-17h30	08h30-12h00 (- 6 ans) 13h30-17h30 (+ 10 ans)	<i>Réservation obligatoire</i> 07h30-08h30 17h30-18h30

Accueil échelonné possible de 08h30 à 10h00

Accueil échelonné possible de 13h30 à 14h00

Départ échelonné possible de 17h00 à 17h30

La réservation se fait par semaine en forfaits de 5 jours ou de 4 jours (absence possible uniquement le mercredi ou le vendredi).

Réservation

Réservation au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

Tarification et facturation

La tarification de l'ALSH Vacances et du Péricentre se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Le détail des tarifs est disponible à l'accueil du Centre d'Animation Sociale-JCL et sur notre site (centreamimationsociale-champagne.fr).

Les modes de règlement :

- Carte bancaire
- Chèques bancaires
- Espèces
- Aide aux Temps Libres
- Chèques ANCV
- CESU

La réservation sera actée après règlement de l'intégralité des temps d'accueil demandés.

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation ALSH « vacances »

L'annulation peut se faire 7 jours calendaires avant le 1^{er} jour du centre de loisirs.

Hors délai, seule une annulation sur présentation d'un certificat médical ou d'une raison sérieuse à l'appréciation de la structure donnera lieu à la production d'un avoir (ou au remboursement).

Annulation d'une réservation péricentre :

Il est obligatoire de réserver les places de péricentre 07h30-8h30/17h30-18h30, vous êtes ainsi assuré que votre enfant peut y être accueilli (capacité d'accueil maximum 20 places).

Cependant, si votre enfant est inscrit et que vous avez eu la possibilité de le récupérer pendant les horaires du centre de loisirs, la comptabilité de l'association vous délivrera un avoir ou vous remboursera.

ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE

Age des enfants

Des enfants de 11 ans dans l'année et **collégiens** aux enfants de 18 ans dans l'année.

Les collégiens de 11 et 12 ans peuvent choisir entre les deux ALSH.

Cas particulier « Été » : l'enfant doit avoir 11 ans dans l'année et collégien en septembre prochain.

Horaires

Selon le planning d'activités.

Réservation

Réservation à partir du planning d'activités.

Réservation obligatoire pour les sorties, fortement conseillée pour l'ensemble des activités proposées.

La réservation est actée :

- après avoir fourni l'ensemble des documents demandés à l'inscription,
- après règlement de la totalité des temps d'accueils réservés,
- après s'être acquitté de l'adhésion au Centre d'Animation Sociale-JCL et de la cotisation « Ados ».

Tarifs et facturation

La tarification de l'ALSH JEUNESSE TICKETS SPORTS ET CULTURE se calcule en fonction du quotient familial pour les allocataires CAF/MSA.

Pour participer à l'ensemble des activités proposées, il faut s'acquitter d'une cotisation « ados » dont le montant dépend du quotient familial. Des suppléments peuvent être demandés selon le planning des activités.

Ces différents tarifs sont communiqués aux familles via la plaquette Tickets Sports et Culture disponible au centre social et sur notre site (centreamimationsociale-champagne.fr). Elle sera également communiquée par mail à nos adhérents.

Les modes de règlement :

- Carte bancaire
- Chèques bancaires
- Espèces
- Aide aux Temps Libres
- Chèques ANCV
- Chèques collèges

Tout règlement donnera lieu à la remise d'un justificatif de paiement.

Annulation d'une réservation

Toute annulation donnera lieu à la production d'un avoir sous réserve que le Centre d'Animation Sociale-JCL ait été prévenu de l'annulation 48h (hors samedi et dimanche) avant le début de l'activité.